



Réunion du Comité Syndical

du mercredi 9 avril 2008

CS – 2.05

Compte de gestion 2007

RAPPORT

Présenté par M. Emile GEHANT
Président

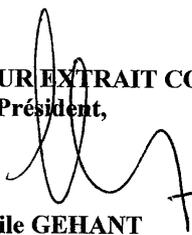
En application des dispositions prévues par les lois du 2 mars 1982 et 6 février 1992, le Comité Syndical est appelé à délibérer sur le compte de gestion 2007 du trésorier du S.E.R.T.R.I.D, tel qu'annexé à la présente.

A l'UNANIMITE le Comité Syndical :

- **ADOpte** le compte de gestion 2007 du trésorier

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. ladite délibération ayant été affichée par extrait le 14 AVR. 2008 conformément au C.G.C.T.
Dépôt en Préfecture le 14 AVR. 2008

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,


Emile GEHANT

